

*Droits de l'homme, paroles des femmes.  
Les journées du 5-6 octobre 1789*

Entretien avec M. Bronislaw Baczkó

L'entretien porte sur le texte de Bronislaw Baczkó récemment paru dans *Politiques de la Révolution française* et intitulé « Droits de l'homme, paroles des femmes » (Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2008, pp. 92-129).

**Orages :** *Vous citez le témoignage de Claude de la Châtre, député à l'Assemblée nationale, qui fait le récit de ce qu'il a vu le 5 octobre*

« Je déclare avoir vu, ledit jour du 5 octobre, entre six et sept heures, les femmes, ou au moins elles en avaient le costume, entrer, et après, à la suite des députés à l'Assemblée nationale, qui allaient porter les décrets à la sanction royale, pour disaient-elles, forcer cette sanction. On voulut les empêcher d'entrer chez le roi; et M.M. les officiers des gardes-du-corps, qui étaient du service firent ce qu'ils purent pour empêcher ces dames, ou prétendues telles, d'y entrer; quelques moments après il en sortit quatre, dont une très grande, qui tenait un papier à la main et criait tout haut, en jurant: Nous le savions bien que nous lui ferions sanctionner. À ces paroles, prononcées très ferme et fort haut, il se fit un grand bruit dans le château et dans les environs. »

*Il semble que ce témoignage ôte aux femmes présentes le 5 octobre ce qui pouvait leur rester de féminité: elles parlent fort haut, jurent, n'ont que le costume de leur sexe...*

*Bronislaw Baczkó:* Nous savons qui est la femme dont il est question: c'est la petite Loison, qui apparaît ensuite dans le texte. C'est une jeune fille de 17 ou 18 ans, qui est boutiquière de fleurs. Dans une autre version elle dit à peu près la même chose: « nous avons forcé le bougre à sanctionner ». Claude de la Châtre est quant à lui un noble farouchement opposé au mouvement révolutionnaire tel qu'il se déclare, et qui s'intéresse à cette journée. D'une certaine manière, ce qui est très frappant, c'est qu'il tente de mon-

trer que ce n'est pas du tout une journée spontanée mais qu'il s'agit au contraire d'une révolte préparée, qu'il n'y avait même pas de femmes à Versailles, mais des hommes déguisés. La même chose revient dans d'autres dépositions : ce n'étaient pas des femmes, elles portaient de grosses bottes masculines, on avait affaire à une mascarade.

Évidemment, en présentant tout cela comme une mascarade, De la Châtre, à l'instar de tous les aristocrates qui vont dénigrer cette journée, court un risque. Car de deux choses l'une : ou le roi a cédé à des femmes ou il a cédé à des imposteurs. Son prestige risque, dans les deux cas, d'être fort compromis.

Ce qui est intéressant ici, c'est la source. Nous sommes en présence des actes de la procédure judiciaire que l'Assemblée engage fin 1789 et qui va produire entre 300 et 350 dépositions. Cela fait deux volumes de 500 à 600 pages. La lecture se fait déposition après déposition, dans une unité de style assez monotone. Il faut également considérer la part du greffier et ne pas oublier qu'il transcrit un récit purement oral.

*Dans ces dépositions, toutes les femmes disent qu'elles ont été forcées...*

Reconstituons ce qui se passe. Imaginons une scène où tout commence deux, trois jours avant le 5 octobre, et où tout se termine le 6 octobre. Le 5 octobre est un lundi et le 4 octobre est un dimanche. Les gens sont allés à l'église et s'y rencontrent, ils parlent, discutent, etc. Il y a une partie de cette pièce, pour ainsi dire, qui se joue sur des tréteaux qui représentent Paris tandis que l'autre partie se joue à Versailles ; et il faut encore aller de Paris à Versailles !

Que se passe-t-il à Paris ? Nous sommes trois mois après la prise de la Bastille, et deux points sont à noter. D'abord, on manque de pain. Il y a des queues devant les boulangeries et on soupçonne une spéculation sur le pain, bien que le prix du pain soit en principe réglementé. Deuxième point : depuis un certain temps déjà, on veut, dans les milieux politisés, dans les Clubs, déplacer le roi à Paris. On craint en effet qu'il ne s'enfuit. D'aucuns parlent d'une éventuelle fuite à Metz – ce n'est pas une hypothèse gratuite : nous pourrions y revenir – d'autres disent ailleurs.

Le dimanche 4 octobre, il est possible qu'on commence à parler d'aller à Versailles demander du pain. Très tôt le matin se forme un noyau dont on ne sait malheureusement pas grand chose, faute de traces. Maintenant, plusieurs mois s'écoulent entre ce fameux 4 octobre et le moment des dépositions dont nous avons parlé : les femmes dépositaires, qui sont des femmes du peuple, se trouvent dans une situation inconfortable. Elles se

présentent devant un juge, dans un milieu qu'elles ne connaissent pas, face à une instruction qui pourrait très bien leur imputer les violences commises à la fin de ces journées : on a assassiné des gardes-du-corps, ne l'oublions pas, on a mis des têtes sur des piques.

Il est dès lors compréhensible qu'elles adoptent une attitude résolument défensive. Si elles sont allées là-bas, c'est qu'on les a forcées ! N'oublions pas cependant que ces femmes sont capables d'une certaine violence. Lorsque la petite Loison descend la première fois pour dire que le roi procurera du pain, elle se fait presque agresser par les autres femmes qui attendent.

*Par rapport à cette question du manque de pain, n'assisterions-nous pas à une nouvelle conséquence de la politique de libéralisation des grains qui avait déjà eu lieu en 1775, notamment lors de la guerre des farines ? Est-ce que cette rumeur, ce manque de pain, aurait pu inciter les femmes à monter à Versailles ?*

Non, je ne crois pas. Ce problème de réapprovisionnement de pain sera d'ailleurs réglé en une semaine. Il ne s'agissait probablement que d'une rupture dans ce qu'on nomme aujourd'hui la chaîne d'approvisionnement. La libre circulation des grains n'a provoqué aucune famine systématique à Paris pendant vingt ans. Ce qui se passe début octobre est probablement l'effet d'un concours de circonstances.

Il est d'ailleurs impossible d'expliquer ces journées par le seul manque de pain. Si, dans un contexte non révolutionnaire, on vient à manquer de pain, que fait-on ? On s'attaque au boulanger ! Le pillage des boulangeries est un phénomène répétitif sous l'Ancien Régime. Or ici on va directement chez le roi, à Versailles, sans même passer par l'Assemblée nationale. Ajoutons à cela que ce voyage n'a rien d'une promenade : il fait assez froid et il pleut...

*Comment est-on passé du désir de voir le roi sanctionner la déclaration des droits de l'homme à une acceptation pure et simple ? Quel est le chemin de la sanction à l'acceptation ?*

D'après le texte, les termes sont synonymes. Le problème est le suivant : l'Assemblée commence à discuter la Déclaration des droits de l'homme assez tôt, probablement au mois d'août. Elle interrompt la discussion : non qu'on ait épuisé le sujet, mais les débats, réellement très longs, sont remis à plus tard. Le fait d'avoir commencé par la Déclaration elle-même avant l'examen des articles bouleverse quelque peu les données du problème : on se doit en effet d'obtenir rapidement la sanction ou la caution du roi, c'est-à-dire l'acte d'acceptation du texte par le roi. Mais peut-on négocier avec

le roi ? Si on lui retire le droit de participer au pouvoir constituant, on ne peut que lui demander d'accepter purement et simplement le texte. Or la première réponse du roi consiste précisément à demander une négociation. L'Assemblée refuse. C'est cela, l'enjeu : ou bien le roi accepte les lois votées par l'Assemblée, purement et simplement, ou bien il est partie prenante – et il faudrait alors définir ladite partie – du processus constitutionnel. Voilà qui nous donne une idée de l'horizon d'attente des députés de l'époque.

*Mais demander au roi de se démettre de tout pouvoir constituant, n'est-ce pas un simple coup de force ?*

Le Roi n'a pas à se démettre de tout pouvoir constituant puisqu'il ne l'a jamais eu. Il n'y avait pas de constitution en France. Écrire la constitution un acte de souveraineté nationale. Or en matière constitutionnelle cette souveraineté n'est pas partagée.

Pour la marche sur Versailles, elle surprend jusqu'aux députés. Rappelons-nous le témoignage de Jean-Joseph Mounier, un magistrat et député de Grenoble, qui préside à ce moment l'Assemblée, un monarchien – c'est un groupe de nobles libéraux qui se proposent d'établir une monarchie à l'anglaise où le roi dispose d'un pouvoir exécutif. Mounier, à un moment donné, vient vers Mirabeau et lui dit : Monsieur, Paris marche sur nous ! Nous savons de même que M<sup>me</sup> de Staël apprend que quelque chose se passe (ses parents sont à Versailles) : or elle prend une autre voie et arrive tranquillement à Versailles avant l'arrivée de la foule. Il n'y a donc pas de mouvement partout. Le pays n'est pas en flammes. Ce drame se déroule vraiment sur deux scènes avec une simple route entre les deux.

*Les hommes qui interviennent dans cette scène semblent très effacés. Il n'y a, dans cette histoire, aucune figure forte, sauf peut-être Lafayette ?*

Ce n'est pas tout à fait exact. Il y a des figures fortes et bien des choses se passent à l'Assemblée avant l'arrivée des femmes. On dit même que celles-ci voulaient voir Mirabeau et non le roi et la reine. Mais il est bien peu probable que ces femmes aient su que, pendant qu'elles cheminaient vers Versailles, l'Assemblée décidait de trancher la question de la Déclaration des droits de l'homme, suite à une réponse évasive du roi. Et pourtant, ce sont ces femmes qui ont forcé le roi à signer.

*A t-on alors affaire à deux histoires totalement indépendantes qui se rencontrent par hasard ?*

Elles se rencontrent par hasard mais elles ne sont pas indépendantes : les

acteurs de l'une et de l'autre ne communiquent pas, mais la délégation qui viendra en fin de compte chez le roi sera une délégation mixte. Disons plutôt qu'il y avait deux délégations en une. Parce que c'est finalement Mounier qui associe ces femmes à sa propre délégation.

La délégation de l'Assemblée nationale est une délégation désignée par l'Assemblée nationale, avec Mounier comme président et La Luzerne qui prend le fauteuil du président. Les femmes qui vont chez le roi ne sont en revanche désignées par personne. Elles procèdent d'une foule, ne sont soumises à aucune procédure, à aucun protocole.

D'ailleurs, on ne sait même pas combien elles étaient au juste. Trois mille ? Sept mille ? Le seul qui, finalement, savait à peu près à combien s'élevait le nombre de femmes présentes à Versailles, c'est Mounier, qui demande plus tard, afin de rassasier cette foule, du pain, du vin et du cervelas.

*Intéressons-nous aux quinze minutes qui séparent le cheminement de l'Assemblée nationale jusqu'à la chambre du roi. Pensez-vous que Mounier, ou d'autres membres de l'Assemblée nationale, se soient fait accompagner ou aient accepté que les femmes les accompagnent par opportunisme ou pour calmer le jeu ?*

Pour calmer, uniquement pour calmer. Mounier est un juriste rigoureux. Certains historiens prétendent que les femmes exigeaient la déclaration des droits de l'homme, c'est faux. Ce sont deux revendications séparées : donner de l'approvisionnement à Paris d'une part ; accepter purement et simplement la déclaration des droits de l'homme et les premiers articles constitutionnels d'autre part.

La preuve que les deux démarches sont séparées, c'est qu'on voit le roi parler avec les femmes ; il signe des papiers et Mounier reste. Et c'est à ce moment-là que Mounier règle avec le roi la deuxième question.

*Vous éliminez donc la possibilité d'une manipulation de quelques membres de l'Assemblée qui auraient pu songer à joindre les deux revendications.*

Il n'y a aucune manipulation. On cherche tout simplement à calmer ces femmes, on va faire quelque chose pour elles, on se décide d'en prendre quelques-unes. C'est ici que l'indépendance des deux histoires se termine, la coïncidence fait que les démarches ne sont plus indépendantes, mais fondues en une seule, en deux délégations. L'Assemblée défend bien entendu la revendication selon laquelle il faut faire quelque chose pour l'approvisionnement de Paris. Mais elle pouvait le faire sans les femmes. Tout s'est fait dans la cohue, pour calmer les esprits.

Il faut se surcroît s'imaginer cette Assemblée. Elle n'est pas faite pour accueillir une telle masse d'individus. Selon certains récits, les femmes s'assoient, bousculent les députés. Il faut imaginer quelques milliers de femmes trempées, couvertes de boue. Elles ont marché vingt-cinq kilomètres, plusieurs heures durant. Peut-être ont-elles bu entre-temps. Quelqu'un a-t-il pensé à leur donner à manger ? Probablement non, chacune a pris ce qu'elle a pu. C'est après que l'on leur donne à manger et à boire. Il est difficile, dans ces conditions, de songer à une manipulation.

*Combien de temps cet épisode a-t-il pu durer ?*

On ne peut pas le dire. Cela reste très flou. Il n'y a ni reporter, ni greffier, personne. Les femmes sont sans doute parties très tôt de Paris. Tout commence à se faire dans l'après-midi et la nuit commence à tomber. On est au mois d'octobre. Puis elles se couchent. Quand le roi signe il fait déjà nuit et les députés sont déjà rentrés chez eux : on envoie du personnel avec des clochettes pour les avertir du retour de la délégation. Au bout d'un moment la séance est suspendue et les femmes se retrouvent toutes seules. Quand Mounier vient il n'y a pratiquement personne, sinon quelques députés. Les femmes sont déjà couchées, son propre fauteuil est vide.

Voilà ce que je nommerais la scène. Et puis il y a la nuit. Cette nuit où les femmes et les hommes couchent ensemble par terre dans l'Assemblée donne lieu à des fantasmes sexuels. Or plus le témoin est hostile à ce mouvement révolutionnaire plus il fait allusion à des orgies où ces femmes apparaîtraient non comme des femmes du peuple mais, bien évidemment, comme des prostituées. Il y a d'ailleurs un épisode, vrai ou faux, selon lequel certaines femmes, pour passer la garde, ont levé leurs jupons.

On sait enfin que quand la députation est arrivée le roi venait de rentrer de la chasse : nous étions donc aux environs des trois heures de l'après-midi. Et tous vont attendre encore trois heures, quatre heures dans l'antichambre.

La salle de l'œil de Bœuf, devant les appartements royaux, est d'ailleurs un lieu intéressant. On y trouve une très petite foule. Ce sont des courtisans, des gens de la cour et des gens de Versailles. M<sup>me</sup> de Staël est là. Or elle n'évoque ces femmes, dans ses *Considérations*, que par une toute petite phrase. On sort de la salle de l'œil de Bœuf, on vient, des gens apportent des nouvelles. Les rumeurs les plus fantastiques circulent. Et l'on voit passer ces femmes qui sortent de chez le roi : les courtisans n'y comprennent rien. Les femmes, de surcroît, traversent deux fois cette foule.

Nous touchons ici à l'un des sens du mot Révolution : l'ordre n'existe plus ; les hiérarchies sont bouleversées. On s'imagine que tout est possible,

jusqu'à l'assassinat du roi. Certains ministres suggèrent de partir, accréditant du même coup la rumeur qui circule à Paris. L'hypothèse est envisagée, mais le roi refuse. D'aucuns pensent qu'il veut éviter de paraître fuir et qu'il rechigne à ouvrir la voie du trône à Philippe d'Orléans.

*La silhouette de Philippe d'Orléans se profile effectivement dans cette affaire. On a dit qu'il jouait sur deux tableaux, la famille royale et l'Assemblée nationale...*

Philippe d'Orléans fréquente tous les députés patriotes. Comme vous le savez en 1793 il va changer de nom. Il s'appellera non pas Philippe d'Orléans mais Philippe Égalité, ce qui ne l'empêchera d'ailleurs pas de périr guillotiné.

Ce que cherche à montrer l'investigation juridique, c'est que toute cette affaire était montée par Mirabeau et par Philippe d'Orléans, dont il s'agissait de favoriser l'accession au pouvoir. On dit même, sans preuve, qu'il a distribué de l'argent à la foule. D'ailleurs Mirabeau reste, dans cette affaire, étonnamment discret.

Mais revenons à notre journée. Il ne faut pas oublier qu'elle se situe quelques jours après le scandale de la présentation de la cocarde blanche par le Régiment des Flandres, à Versailles, devant la reine et le dauphin. La rumeur court selon laquelle on aurait piétiné la cocarde nationale. Or les femmes, dans ce cortège qui part de Paris à Versailles, évoquent le manque de pain et la cocarde, laquelle est un symbole vivant de la Révolution. Le chemin de Paris à Versailles transforme donc la foule, qui était une foule traditionnelle de subsistance, en une foule révolutionnaire.

L'histoire de ces femmes se terminera par un vote de la Convention en 1793 : on leur interdira de venir assister aux débats à l'Assemblée nationale. Le rapport femme-révolution est assez compliqué mais, cela dit, le modèle est là : une foule exerce une pression, et provoque un changement politique dans l'espace de vingt-quatre heures. C'est ainsi que se définit une journée révolutionnaire.

*Les journées des 5 et 6 octobre ont eu leur lot de violences...*

La violence commence dès que l'on commence à marcher. Elle est d'abord verbale. Les esprits s'échauffent durant la marche. Et puis, il y a eu des têtes coupées. C'est probablement le moment le plus fantasmagique. Avec quoi, en effet, coupe-t-on les têtes ? Il y a des haches, bien sûr, mais il faut encore les apporter, et l'on est condamné à un travail d'amateur : aucun bourreau n'est à disposition. Je vous renvoie à cet excellent film intitulé *La Nuit de Varennes* où l'on voit des têtes coupées et montées sur des piques. On parle,

dans ces journées des 5 et 6 octobre, d'un Nicolas à longue barbe et coupeur de têtes. Il apparaît tel un fantôme, se promène puis disparaît quelque part dans la foule parisienne.

Nous avons donc affaire à une violence traditionnelle mais très primitive : on coupe les têtes des gens assassinés à coups de hache. Or par le concours des circonstances, cette violence devient violence révolutionnaire. Nous ne devons pas oublier la caractère horrible de cette scène. Horrible pour les femmes, mais également pour le roi, la reine et le « petit mitron ». Marie-Antoinette avait déjà été forcée, le matin même, dans le froid, de se montrer à la foule. C'était à ce moment qu'on avait commencé à crier « À Paris ! À Paris ! » Et ici un problème se pose : qui commence à crier « À Paris ! À Paris ! » ? Ces cris, même s'ils sont repris en chœur, ne peuvent être spontanés.

Il faut maintenant imaginer le retour à Paris. Les carrosses roulent comme ils peuvent, très lentement, entourés par la foule. On prend autant de temps que pour l'aller. Les têtes se promènent au bout de leurs piques jusqu'aux portes de Paris...

### *Que retenir de ces deux journées ?*

Ce que j'aimerais retenir de ces deux journées, c'est la rencontre des femmes du peuple, qui regardent la Révolution par en bas, et de M<sup>me</sup> de Staël, qui a une vingtaine d'années et regarde la Révolution, quant à elle, par en haut. Il existe un moment dans la salle de l'œil de Bœuf où elles se croisent, où elles se frottent pour ainsi dire. Après elles se séparent et leurs destins divergent.

*Nous vous remercions.*

Entretien réalisé le 16 décembre 2010 à l'Institut et Musée Voltaire  
par François Jacob et Flávio Borda d'Água